

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1240 accordant une permission à Omar Elmi.

n° 1240

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 novembre 1949

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1949

Date du numéro
30 novembre 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement de personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté n° 590 du 27j mai 1949 organisant le cadre local autochtone du service de contrôle des ports et aérodromes de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission d'absence en date du 16 novembre 1949 formulée par Omar Blmi, agent de contrôle, 6e échelon

Vu l'avis favorable de M. le directeur du port,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de cinq jours pour mariage, pour compter du 18 novembre 1949, est accordée à Omar Elmi, agent de contrôle au 6e échelon. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 18 novembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.